

SNES section académique de Versailles

3 rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil cedex

ON VOTE

du lundi 5 mai au mercredi 28 mai 2014 !

Les syndiqués votent pour :

- La CA nationale (S4)
- Les secrétariats de catégorie

Publications de référence :

- Supplément à l'US n°740 du 19 avril 2014
- Courrier de S1 n°5

Pour que chaque syndiqué ait les moyens de voter !

Le vote est organisé dans chaque établissement

Chaque section d'établissement (S1) est destinataire d'un courrier contenant toutes les indications et informations pour **organiser le vote collectivement dans la section syndicale de l'établissement.**

Cependant pour les S1 à faible effectif, il peut s'avérer difficile d'organiser ce scrutin.

C'est pourquoi nous envoyons ici le matériel de vote individuellement à chaque collègue syndiqué de ces établissements.

Si le scrutin est organisé dans votre établissement, votez dans votre section syndicale (S1). Si cela s'avère impossible, nous vous invitons à voter en isolé en utilisant le matériel de vote ci-joint.

Bien cordialement

La section académique du SNES Versailles

Au verso les modalités de vote et le bulletin de vote

SNES Versailles - 3, rue Guy Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex
Tel : 08 11 11 03 84 - Courriel : s3ver@snes.edu - fax : 01.41.24.80.62.

BULLETIN DE VOTE

1^{ER} VOTE

VOTE D'ORIENTATION À LA CA NATIONALE Pour une seule des listes ci-dessous

Entourez d'un trait bien apparent le titre de la liste de votre choix.

Unité et Action	École Émancipée	Unité, Revendications, Indépendance Syndicale	Émancipation
-----------------	-----------------	--	--------------

2^{ÈME} VOTE

VOTES DE CATÉGORIES

Pour VOTRE catégorie

Entourez d'un trait bien apparent UN et un seul groupe de candidats correspondant à votre catégorie.

CATÉGORIES	UNITÉ ET ACTION	ÉCOLE ÉMANCIPÉE	UNITÉ, REVENDEICATIONS, INDEPENDANCE SYNDICALE	ÉMANCIPATION
Agrégé(e)s	T : DENEUVEGLIBES S : POUS C.	T : CLUZEAU C. S : DE SCHEPPER A.	T : MIGNOTY. S : SUCHARD A.S.	T : BERTRANDE B. S : RET S.
Certifié(e)s, Adjoints d'enseignement, PEGC	T : BARBILLAT C. S : NAUD M.	T : PIAGET N. S : SAINT MARTIN L.	T : LEFEBVRE J. S : DANRY E.	T : DUMONT C. S : FIANT L.
Non Titulaires	T : KRANTZ N. S : MORDELET C.	T : LEMERLE K. S : HOLMES A.	T : BORGES J. S : MESSAOUIDENE N.	T : VANCOSTENOBLE J.M. S : ROUSSEL J.M.
CPE	T : HÉRAUT V. S : RALUY O.	T : MECHLOUF A. S : GUINGAND P.	T : GRENERE. S : HELLAÏ T.	T : LAURENTI C. S : DUBACQ P.
COPsy Directeur CIO	T : MONNIER M.A. S : JARRIGE C.	T : BENNASSAR L. S : COULOND.		
Retraité(e)s	T : CAHOUEÏ M. S : BOUCHART G.	T : COIFFIERE E. S : MESSGUEN J.J.	T : LEFEBVRE M. S : BISMUTH S.	T : SCHIMMER C. S : BERTRAND H.
Étudiant(e)s- surveillant(e)s	T : CLUZEL A. S : LEVIS M.	T : DUFOURO. S : ZOTSIA.		T : BEMA K. S : TORRE J.

T = Titulaire et S= Suppléant

Modalités de vote

Ont le droit de vote, les collègues ayant versé leur cotisation 2013-2014 enregistrée au S3 au plus tard le **11 juin 2014**. Les collègues encore non à jour destinataires de ce courrier doivent donc, pour que leur vote soit pris en compte, payer leur cotisation dans les délais indiqués.

Le vote est un vote individuel, à bulletin secret. Le scrutin est de liste, sans rature, ni panachage.

Vote sous triple enveloppe :

- 1 petite enveloppe, sans aucune indication, contenant le bulletin de vote. **Enveloppe à insérer dans :**
- 1 enveloppe pré-imprimée à compléter absolument (nom, prénom, signature) département (cocher la case) et situation (cocher la case) à insérer dans :
- 1 enveloppe T pour le retour postal.

Vote à retourner à SNES Versailles - 3 rue Guy Gouyon du Verger - 94112 ARCUEIL cedex au plus tard pour le mercredi 11 juin à 17 heures. Attention au délai d'acheminement du courrier et aux jours fériés.

NB : il est possible de déposer le vote à la section académique d'Arcueil tous les jours (dernier délai 11 juin 2014 à 17h).

Matériel joint : bulletin de vote ci-dessous à découper, 1 petite enveloppe intérieure, 1 enveloppe extérieure pré-imprimée et 1 enveloppe T.